

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2007)

Heft: 217-218

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



APPENZELL

• Fumer dans les bâtiments publics, les cours de récréation et les restaurants devrait bientôt être interdit en Appenzell Rhodes-Extérieures. Le Grand Conseil du demi-canton en a décidé ainsi en première lecture de la loi sur la santé. La fumée ne sera dès lors tolérée que dans les fumoirs. Le gouvernement cantonal pourra en revanche accorder des dérogations pour les prisons et les cliniques. La cigarette constitue en effet un palliatif pour les personnes en sevrage d'autres substances, a estimé le législatif.



BERNE

• Le gouvernement bernois souhaite introduire le droit de vote à 16 ans au plan cantonal et communal. Il estime les jeunes capables de discernement politique. À ce jour, Glaris est le seul canton à avoir franchi le pas. Le dernier mot appartiendra de toute façon au peuple.

• Berne souhaite introduire un congé paternité dans l'administration cantonale. Pour l'exécutif à majorité rose-verte, la pratique actuelle consistant à accorder deux jours de congés payés est dépassée au regard de l'évolution dans le secteur privé. Un congé paternité « digne de ce nom » permettra au canton de Berne de rester un employeur compétitif.

• Berne Tourisme innove : les touristes en visite dans la capitale fédérale peuvent désormais arpenter les rues médiévales équipés d'un iPod. Ce « guide dans l'oreille » est disponible en cinq langues. Les appareils peuvent être loués dans les bureaux de tourisme de la gare et de la fosse aux ours. Grâce à un système de texte, son et image, les visiteurs sont guidés sur deux parcours différents à travers la ville.



BÂLE-VILLE

• Suite à une avarie, un bateau de croisière anglais qui transportait 180 passagers a percuté un pont sur le Rhin à Bâle. La cabine de pilotage – vide au moment de l'accident – a été arrachée. Huit passagers ont été légèrement blessés. Le capitaine du *Britannia* n'a pas pu accoster dans le port de Bâle car son système électronique de commandement est tombé en panne. Le navire-hôtel a néanmoins réussi à lancer des amarres sur la berge. Le bateau a ainsi pu être immobilisé dans le port de Saint-Johann.



BÂLE-CAMPAGNE

• Le parlement de Bâle-Campagne a approuvé en deuxième lecture une nouvelle loi sur les chiens, plus sévère. La majorité des quatre cinquièmes n'ayant pas été atteinte, le sujet est soumis à votation populaire.



NIDWALD

• La concurrence fiscale entre cantons fait rage. Le Parlement de Nidwald a approuvé une baisse record de l'impôt sur la fortune. À 0,25 pour mille contre 0,35 actuellement, il devient le plus bas de Suisse. En introduisant un rabais fiscal de 20 % pour les revenus provenant de papiers-valeurs, le canton est aussi le premier de Suisse à taxer moins fortement le capital que le travail. Quant aux entreprises, elles seront taxées à raison d'un impôt fixe de 9 % sur les gains et d'un pour mille sur le capital.



GENÈVE

• Le projet présenté par le Conseil d'État genevois, qui vise à redessiner de fond en comble la zone industrielle Praillle-Acacias-Vernets, prévoit une tour de 175 m de haut. Ce bâtiment deviendrait le plus élevé de Suisse, loin devant les 105 m du Messeturm de Bâle. Le gratte-ciel qui serait érigé à proximité de la place de l'Étoile dominera huit autres édifices dont le plus petit culminerait néanmoins à 75 m du sol. Le plan conçoit en tout la construction de près de 6 000 logements dans ce périmètre d'une surface de 230 hectares. Une partie de la zone sera dédiée à la haute technologie et aux installations publiques. Une autre partie abritera des logements et des commerces. L'industrie plus classique prendra ses quartiers près des voies de chemin de fer. Des espaces de verdure apporteront une touche de convivialité.

• Les propriétaires de chiens genevois devront désormais suivre obligatoirement des cours d'éducation canine aux termes d'une nouvelle loi cantonale plébiscitée lors d'un vote qui a mobilisé l'électorat. Le texte a ainsi été accepté par 81,7 % des votants, avec un taux de participation de 42,44 %. La loi déjà adoptée en février par le parlement cantonal à la suite d'attaques mortelles commises par des chiens oblige les propriétaires des 30 000 canidés genevois à suivre des cours pour s'assurer qu'ils sont en mesure de maîtriser leur animal de compagnie. Les propriétaires de chiens d'attaque devront certifier qu'ils sont majeurs et qu'ils ont acquis leur animal dans un élevage agréé. La reproduction et le croisement de ces molosses sont strictement interdits et une seule bête sera dorénavant autorisée par foyer. En outre, la muselière devient obligatoire sur la voie publique pour ce type d'animal. Genève a dû en revanche renoncer à imposer le port de la muselière pour tous les chiens dans les parcs : le Tribunal fédéral a invalidé ce dernier point très contesté dans la cité de Calvin.

La politique de réduction du tabagisme menée par le canton semble porter ses fruits. La consommation de tabac dans notre pays connaît des diminutions entre 2004 et 2006, passant de 33 % à 30 %. Cela représente 250 000 fumeurs de moins.



SAINT-GALL

Un adolescent de 15 ans a été grièvement blessé à la gare de St. Margrethen par une décharge électrique. L'élcolier était monté sur le toit d'un wagon et a touché la ligne de contact qui était sous tension. Sous l'effet de la forte décharge, l'adolescent est tombé du wagon. Il souffre de graves brûlures et de bles-
sures à la tête et a été conduit par la REGA à l'hôpital pour enfants de Zurich.



GLARIS

Des jeunes de moins de 18 ans ont utilisé pour la première fois leur droit de vote, lors de l'Assemblée communale de Glaris. La *Landsgemeinde* du canton a décidé le 6 mai d'abaisser ce droit à 16 ans. Dix jeunes ont fait usage de leur nouveau droit. Glaris est le premier canton à permettre aux jeunes de voter dès 16 ans aux niveaux communal et cantonal. Le droit d'éligibilité reste fixé à 18 ans.

Le conseil cantonal de l'Église réformée de Glaris renonce à réhabiliter officiellement Anna Göldi, une réformée zurichoise qui avait vécu au service d'une famille de Glaris et qui, le 13 juin 1782, avait été condamnée à mort par le Conseil d'État de ce canton pour faits de sorcellerie. Telle est la décision qui a été communiquée au Synode (législatif) fin mai.



NEUCHÂTEL

La Neuchâteloise Ivana Dugalic, 21 ans, a été élue Miss Suisse romande 2007 à Genève. La belle étudiante a été choisie

parmi quatorze candidates. Sa première dauphine est la Jurassienne Jessica Sbaraglia et la deuxième, une autre Neuchâteloise, Catia Da Silva. Le jury, composé de six membres, était présidé par l'ex-Miss Suisse Lolita Morena. La soirée s'est déroulée devant un parterre de 600 personnes.



FRIBOURG

Une voiture immatriculée dans le canton de Fribourg a été flashée à Domdidier, hors localité, à 184 km/h sur un tronçon limité à 80 km/h. L'automobiliste a été dénoncé à l'autorité compétente.



JURA

Le gouvernement jurassien veut préparer les esprits à des changements fondamentaux. L'exécutif le dit dans son rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura. L'an prochain, l'Assemblée inter-jurassienne remettra son étude sur l'avenir institutionnel de la région. Le gouvernement jurassien formulera ensuite une offre de partage de la souveraineté au Jura bernois, offre qui se présentera sans doute sous la forme d'une entité à six districts. D'ici là, l'exécutif souhaite séduire et convaincre la population du Jura bernois de la nécessité de rejoindre la République et canton. Il estime que les deux régions sont confrontées au même déficit d'image et qu'elles auraient donc tout intérêt à mettre leurs forces en commun. En attendant la remise de l'étude de l'AIJ, le gouvernement jurassien compte poursuivre les collaborations inter-jurassiennes notamment dans les domaines de la culture et de la santé.

Le gouvernement jurassien part à la chasse aux plaques valaisannes. Plusieurs dizaines d'habitants du canton fournissent de fausses déclarations afin d'immatriculer leur véhicule en Valais

où les taxes sont moins élevées qu'au Jura. Pour un véhicule de 1 760 kilos, la taxe s'élève à 575 francs dans le Jura contre 198 francs en Valais.



LUCERNE

Des vestiges d'une ferme romaine ont été découverts à Müswangen dans le Seetal lucernois. Des céramiques trouvées sur place indiquent que le bâtiment a été édifié vers l'an 200 de notre ère. Détruit lors d'un incendie, il n'a jamais été reconstruit. Selon un accord passé avec la famille propriétaire du terrain, les ruines romaines ne vont pas disparaître. Elles seront intégrées et visibles dans le jardin.

L'hôpital cantonal de Lucerne vient d'interdire le port des Crocs au personnel médical. À cause de son pouvoir isolant, le soulier à la mode empêcherait l'électricité statique de s'échapper normalement, risquant de provoquer des décharges...



OBWALD

La plus haute instance juridique du pays a donné raison aux trois recourants obwaldiens et au député popiste vaudois Josef Zisyadis : le système fiscal du demi-canton d'Obwald comprenant des impôts dégressifs est contraire à la Constitution qui impose de fixer l'impôt selon la capacité économique des contribuables, estime le Tribunal fédéral (TF). Selon le TF, l'introduction d'impôts dégressifs passe par une modification de la Constitution fédérale. Rien n'interdit de moduler la progression du taux d'imposition mais il est exclu d'introduire un taux moyen dégressif. Pour la gauche et les écologistes, ce verdict est une victoire pour l'égalité fiscale. Les partis bourgeois critiquent l'intrusion du TF dans la concurrence fiscale.



VALAIS

• En Valais, un recours contre la décision de tirer un loup n'aura plus d'effet suspensif. C'est ce qu'a décidé le Grand Conseil à Sion. L'UDC et le PDC se sont alliés pour proposer cette adaptation de la loi, largement acceptée par 62 voix contre 39. Les auteurs de la motion ont de plus déposé un postulat demandant au canton d'intervenir à Berne pour une suppression pure et simple de la protection du loup.

• Le tunnel du Grand-Saint-Bernard a enregistré une hausse du trafic l'an dernier. La principale raison de cette augmentation est la fermeture du Gothard durant tout le mois de juin suite à un éboulement. Les JO de Turin y ont aussi contribué.



SOLEURE

• Les impôts seront abaissés pour tous dans le canton de Soleure à partir de l'an prochain. Le Grand Conseil a approuvé une révision de la loi fiscale. Il en coûtera 53 millions de francs au canton et 56 millions aux communes.



THURGOVIE

• Environ 70 % des contribuables thurgoviens ne paieront plus d'impôt sur la fortune dès l'année prochaine. Le parlement cantonal a adopté une révision de la loi par 72 voix contre 32. Tout contribuable qui déclare moins de 100 000 francs de fortune ne sera plus imposé sur la fortune. La limite actuelle est de 50 000 francs. Le parlement a en outre fixé un taux unique d'imposition de 1,1 pour mille. Le taux actuel varie de 1,1 à

2,1 pour mille. La Thurgovie peut baisser sa pression fiscale grâce à la nouvelle péréquation financière fédérale qui devrait lui rapporter quelque 59 millions de francs.



TESSIN

• L'ambroisie se répand toujours plus rapidement vers le nord du Tessin. Pour en freiner l'avancée, le canton a formé des personnes employées dans les services publics et privés et des élèves du secondaire et organisé une journée d'arrachage. Le pollen de l'ambroisie, même en faibles quantités, peut provoquer des symptômes allergiques majeurs tels que le rhume des foins ou l'asthme. La plante pousse sur des sols de toute nature et ses graines conservent leur pouvoir germinatif jusqu'à 40 ans.



VAUD

• Plus de peur que de mal pour une génisse, en balade au centre-ville de Lausanne : elle a dû être endormie au fusil hypodermique. « Un peu rebelle », elle ne voulait pas se laisser attraper, a confié la police de la ville. La génisse est arrivée jusqu'à la place Saint-François puis est repartie en direction de Pully. Le tir a eu lieu à la rue Bellefontaine. L'animal s'est endormi quelques minutes plus tard, sur l'avenue Mon-Repos. Il a ensuite été placé dans la bâtaillère de l'agriculteur. Le bovin s'était échappé de Pully peu avant, alors que son propriétaire tentait de le faire monter dans un véhicule transporteur de bétail.

• La Bibliothèque cantonale vaudoise (BCU) de Lausanne va être la première institution de langue française à participer à l'immense projet de numérisation de livres organisé et financé par le moteur de recherche américain Google. Dotée d'un budget de 240 millions de francs, l'opération *Google Print* devrait

aboutir à la création d'une bibliothèque universelle par la numérisation de 15 millions d'ouvrages provenant des plus importants fonds d'archives au monde. Leur contenu sera intégralement disponible en ligne et ouvert à la recherche par mot clé. En ce qui concerne la BCU, ce sont 100 000 ouvrages qui vont être numérisés, tous libres de droits et issus des fonds des XVII^e au XIX^e siècles, avec notamment des œuvres de Hugo, Balzac, Stendhal, Auguste Tissot, Charles Ségrétan ou d'Isabelle de Montolieu. Coût de la manœuvre, entièrement prise en charge par Google : environ 6 millions de francs...



ZURICH

• Désormais, sur tout le territoire du canton de Zurich, les propriétaires de chiens devront impérativement contracter une assurance responsabilité civile couvrant des dommages d'au moins un million de francs. Cette assurance devra tenir compte de la taille et du danger potentiel de l'animal. Une formation et une autorisation seront aussi nécessaires. Cette mesure fait suite à la mort tragique d'un petit garçon attaqué par des molosses en 2005 à Oberglatt.

• Une Suissesse de 39 ans n'a pas apprécié de se faire dérober son sac à main par deux jeunes gens à Zurich. Elle les a poursuivis en taxi puis à pied jusqu'à ce qu'ils abandonnent leur butin. La femme circulait à vélo lorsque les deux jeunes gens lui ont bloqué le passage et lui ont dérobé son sac avant de prendre la fuite. La femme est alors montée dans un taxi et a engagé la poursuite. Arrivée à un carrefour, elle a continué à pied. Constatant qu'ils étaient suivis, les deux voleurs ont laissé tomber leur butin. La femme a ramassé son sac et prévenu la police. Les jeunes gens, un Suisse de 19 ans et un Macédonien de 20 ans, ont été arrêtés quelques minutes plus tard.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET